



Les livrets thématiques

**La Transition écologique, environnementale et
urbaine**

*Le Fil Conducteur du projet :
la Rencontre et l'Eau pour une identité affirmée et assumée*

1 Le projet

Un projet politique des biens communs

Intégrer la santé publique comme critère fondamentale

- *Une transition des pratiques agricoles pour une ville nourricière et des campagnes jardiniées*

- **Une qualité de L'eau dans tous ses états :**

Intégrer les impacts à long terme de l'urgence climatique, sanitaire et sociale

Sensibiliser et former à la transition écologique et juste

Co-construire des politiques locales grâce à une démocratie institutionnalisée et non pas seulement formelle

Intégrer la santé publique comme critère fondamental dans une décision communale/intercommunale

- **Préserver et valoriser nos paysages et nos espaces de rivières**

- *Une transition urbaine pour une ville apaisée et vivante*

- **Accueillir la nature en ville : amener la campagne à la ville**

- **Ré inventer nos espaces publics urbains et ruraux de Rencontre**

- **Déployer une mobilité pour Tous.tes du bourg centre aux quartiers**

- **Accompagner et maîtriser l'extension urbaine et la qualité architecturale, valoriser les qualités du bâti identitaire**

- *Une transition de la gestion de notre quotidien pour une ville exigeante, responsable et économe*

- **Une exigence absolue pour la qualité de l'eau potable**

- **Une qualité et une souveraineté alimentaires pour notre restauration collective**

- *Gérer et entretenir nos équipements et infrastructures avec sobriété et efficacité*

2 Nos campagnes jardinées: pour une ville nourricière

Mesure 0 : Intégrer le temps long dans les décisions de transition écologique

- Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes (intercommunalité et autres communes liées à un projet de territoire cohérent) et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sanitaires, sociaux, climatiques de moyen et long terme, dans le respect de l'agriculture durable,
- Soutenir la même politique quelle que soit l'institution, le projet ou les obligations légales : SCOT, Projets de Territoires, PLUi, PCAET, SRADDET, etc ...

Mesure 1: accompagner et favoriser la transition des pratiques agricoles et la valorisation des paysages

- Mettre en place d'un observatoire/atelier de projet des pratiques agricoles, des consommations et besoins en eau d'irrigation, de la transmission et des installations en favorisant les pratiques culturales raisonnée d'une agriculture paysanne, autonome, de préservation de la biodiversité et de conservation des sols, en développant le maraîchage et l'agroforesterie,
- Sensibiliser et aider à l'évolution de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture de conservation des sols,
- Accompagner et aide dans le cadre de partenariats (pour un prêt à taux 0 ?) les installations ou les reprises d'exploitations en Agriculture Biologique
- Soutenir en priorité la transition vers l'agriculture biologique des surfaces agricoles situées sur les aires d'alimentation de captages et de pompages, pour réduire les coûts liés à la dépollution de l'eau,
- Soutenir et promouvoir la cohérence écologique des cultures et de leurs pratiques sur les espaces d'expansions des crues de la Save et de ses affluents,
- Favoriser l'évolution de l'agriculture de conservation des sols sur l'ensemble du

bassin versant de la Save et de ses affluents,

- Donner la priorité aux agriculteurs et maraîchers bio locaux sur les marchés,
- Accompagner la mise en place de coopérative agricole bio (travailler avec la CASCAP pour favoriser la filière bio) pour mettre en place un réseau de distribution locale et intercommunale sur les marchés mais aussi pour les cantines et maisons de retraites,
- Mettre en place « les jardins de la Save » via une politique d'acquisition foncière de terrains agricoles (ou de terrains à remettre en agricole) permettant la mise en fermage (ou CDT) auprès d'agriculteurs bio avec engagement sur qualité, prix, etc...avec contrat d'approvisionnement direct à la ville et le prêt de parcelles aux habitants jardiniers, aux associations et aux écoles,
- Conforter et mettre en place « la lisière inconstructible » entre ville et campagne, connectée aux jardins de la Save et de ses affluents, comme un corridor écologique constitué de parcelles agricoles durables adossées à la trame bocagère renforcée,
- Faire appliquer autour de toutes les habitations et lieux de vie une distance minimale de 50 m d'interdiction des épandages de pesticides et à moyen/long terme viser le 0 produits chimiques sur le territoire communal et intercommunal.

Mesure 2: valoriser et consolider la trame bocagère, les versants et les îlots boisés dans un objectif de captage et de filtration des eaux de ruissellement avant déversoir de la Save et de ses affluents

- Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire,
- Restaurer et conforter la trame bocagère et la trame des zones humides pour préserver la biodiversité (sensibilisation et aide à la replantation),
- Faire des bois communaux et des zones humides des territoires sanctuaires pour la biodiversité, la découverte du vivant
- Lancer une politique de reboisement et d'agroforesterie.

Mesure 3 : sanctuariser une épaisseur foncière de nature de part et d'autre de la Save et de ses affluents

- Aménager les bords de Save pour limiter les effets des inondations et dans un plan touristique conçu dans le respect des espaces naturels

Mesure 4 : restaurer et préserver la ripisylve de la Save et de ses affluents et son petit patrimoine bâti associé

Mesure 5 : maintenir, valoriser et développer les sentiers ouverts à tous

3 Notre ville réinventée : pour une ville apaisée et vivante

Mesure 0 : reprendre en main le PLU I....

Mesure 1 : mettre en place un schéma global des mobilités et du stationnement

- Etudier la mise en place à moyen/long terme d'un boulevard urbain de contournement est entre la N124 , la route de Ségoufielle et la N224,
- Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire,
- Créer un réseau de transports en commun sur l'ensemble du territoire qui circuleraient durant la journée, avec un renforcement au moment des horaires de rentrées et des sorties de travail et d'écoles,
- Travailler avec la Région pour des transports scolaires optimisés,
- Mettre en place des navettes particulières pour le samedi, jour de marché, afin de limiter le nombre de voitures et la congestion dans la ville, et établir une offre quotidienne entre les quartiers, le bourg centre et les jardins de la Save et les espaces commerciaux,
- Créer et/ou conforter des aires de stationnements aux portes de la ville pour inciter à prendre les navettes et désengorger le centre ville,
- Favoriser le développement du co-voiturage et du « rézo pouce » (réseau d'auto-stop organisé),
- Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public, en élargissant les trottoirs et en créant des itinéraires sécurisés pour les vélos,
- Développer les pédi-bus et autres alternatives douces de ramassage scolaire pour les maternelles et primaires,
- Etablir un plan de déplacement et de circulation visant à fluidifier, à apaiser le trafic motorisé en centre ville, et à réduire le trafic de transit des poids lourds,
- Viser l'apaisement du centre bourg par :
 - la requalification du tour de ville en sens unique, la piétonisation en tout ou

partie du cœur de bourg (avec période expérimentale progressive)

- la réappropriation des places majeures par les piétons,
- la réorganisation du stationnement tout en confortant un nombre suffisant de places pour les riverains, les usagers des services publics et la clientèle des commerçants et activités de services,

Mesure 2: mettre en place un schéma global de développement des espaces publics urbains et ruraux de Rencontre

- Requalifier nos places, squares et jardins, avenues, rues et ruelles, chemins ruraux et espaces de nature pour mettre en place un véritable réseau apaisé d'espaces publics de rencontre, du cœur de ville aux territoires de la Save et jusqu'aux différents quartiers de la ville,
- Faire de la place de la Mairie:
 - un lieu réouvert aux piétons, accueillant arbres d'ombrage et mobilier de repos,
 - un lieu emblématique de Rencontre du cœur de ville mettant en scène le renouveau des équipements publics qui la bordent (Maison Claude Augé transformée en Maison de la Citoyenneté et café associatif, Musée Campanaire augmenté en Maison de la Culture et médiathèque, Office de tourisme s'installant au RDC de la Mairie),
- Valoriser les autres places et placettes du cœur de ville et leur confier le rôle d'accroche aux cheminements doux redessinés pour desservir les quartiers, les équipements majeurs et les espaces de nature de la Save,
- Restructurer les petites rues en véritables ruelles végétalisées pour cheminer à pied, en poussette et à vélos,
- Requalifier les avenues, les boulevards et les rues pour permettre une accessibilité à tous en toute sécurité et une déambulation ombragée optimisée,
- Identifier pour chaque quartier et équipements hors centre-ville un espace public (place, jardin, square...) à conforter, à créer pour que puisse s'y déployer la Rencontre « riveraine » et que puissent être accueillis des petits événements festifs, artistiques aussi bien que le médiabus échappé de la médiathèque,

Mesure 3: humaniser l'espace commun: Un Droit effectif à la Ville

« Le droit à la ville ne se réduit pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher » (David Harvey) .

Le temps est aussi intéressant à prendre en compte que l'espace : le rythme de la journée de chacun pourrait être le point de départ de notre réflexion.

- la journée d'un habitant qui va travailler à Toulouse, en voiture ou par les transports publics
 - la journée d'un parent qui accompagne ses enfants à l'école
 - la journée d'un travailleur sur l'Isle-Jourdain ou sur une zone périphérique
 - la journée d'un collégien/lycéen qui vient grâce aux transports scolaires où en skate à l'école
 - la journée d'un agent municipal
 - la journée d'un baladeur autour du lac, etc...
-
- Comment la circulation, les mobilités de ces différents citoyens s'effectuent aujourd'hui ?
 - Comment des moments de rencontre s'intercalent ?
 - Comment les espaces publics favorisent ou empêchent-ils ces circulations ?
 - La distinction entre espace conçu/espace perçu/espace vécu doit guider la conception des projets urbains. C'est-à-dire savoir que la politique urbaine ne peut et ne doit pas tout maîtriser. Par exemple des ruelles laissées à la gestion des habitants créera des usages inconnus sans doute propice au bon voisinage.
 - Le temps est aussi important que l'espace : ce sont les mobilités qui permettent de mieux vivre la ville, pas les espaces figés Le temps de la mobilité piétonnière doit guider les choix
 - Toute modification de la ville est culturelle et esthétique : la beauté architecturale et paysagère est permanente et non pas seulement événementielle. Ainsi toute conception qui modifie la ville doit être soumise à une concertation qui explicite ces enjeux
 - Le fil conducteur de la rencontre requiert un urbanisme de partage
 - La révolution numérique doit être avant tout démocratique et non utilitariste (smart-city à éviter)

- Le besoin de nature est essentiel : la symbiose ville-campagne ne met pas la nature à distance
- Sobriété des matériaux et mobiliers, énergétique, foncière, pour tous les projets

Mesure 4: faire venir la campagne dans la ville: une forte politique de plantation sur tout le territoire urbain

- Introduire massivement, dans la ville et les quartiers existants ainsi que dans la ville en devenir, le végétal comme véritable élément incontournable d'une transition écologique (ombrage, réduction de la chaleur, purification de l'air, bio diversité faune/flore) d'une ville courtoise, durable et propre à la rencontre,
- Adopter un plan pluriannuel de végétalisation (adaptée à notre climat et aux conditions urbaines) de l'espace public fixant un objectif d'occupation végétale du sol en zone dense en début de mandat ;
- Installer une pépinière communale pour servir la végétalisation globale des espaces publics de la ville,
- Conforter et étendre la perméabilité des sols lors des projets d'aménagements,
- Développer les jardins partagés, ouverts, conviviaux, pour recréer du lien social et renouer avec la nature en ville ; maintenir les jardins ouvriers,
- Sensibiliser, accompagner et aider les habitants à planter leur parcelle pour contribuer à valoriser leur bien tout autant que l'espace public environnant,
- Aménager, notamment dans les zones urbaines denses, des espaces refuges pour les animaux sauvages et maintenir des friches en particulier pour les pollinisateurs sauvages.

Mesure 5: anticiper les besoins en équipements futurs par une politique d'acquisition et/ou de réserve foncière cohérente avec le schéma global de développement urbain et des espaces publics élargis

Mesure 6: valoriser le bâti et l'identité architecturale Lisloise

- Mise en place d'un outil de sensibilisation, de préconisation et de valorisation du bâti et du petit patrimoine (pigeonnier, patrimoine lié à l'eau, etc...)

Mesure 7: accompagner et maîtriser l'extension urbaine et la qualité architecturale

- Sensibiliser et favoriser la densification urbaine (bimby, surélévation, maison de ville, mutation et restauration de bâti existant, parcelle à bâtir de petite surface),
- Mettre en place une vraie politique de logement social particulièrement vigilante à la mixité (CF Transition des Solidarités, du Social et de la Santé)
- Mettre en place une charte des constructions et du traitement des limites publics/privées (typologie des clôtures, des murs, etc...),
- Favoriser les nouvelles constructions de facture contemporaine, respectueuse de l'environnement et énergétiquement optimisée (constructions 0 carbone),
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux (paille, bois, terre crue...) pour la construction publique et privée et soutenir les chantiers écoles adoptant ces usages
- Favoriser/soutenir/proposer des projets d'habitats participatifs,
- Viser l'Objectif de la stratégie internationale du « zéro artificialisation nette » dans le cadre des directives du COMITE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ en sanctuarisant dans les PLUi le foncier agricole, forestier et naturel et en visant le maintien de la perméabilité des sols.

4 La gestion de notre quotidien : pour une ville exigeante, responsable et économe

Mesure 1: mettre en place une exigence absolue pour la qualité de l'eau potable, à court, moyen et long terme

Pourquoi ce fil conducteur pour dessiner la future histoire de l'Isle-Jourdain ?

L'EAU est un enjeu de long terme. C'est un bien commun, une ressource vitale. Derrière ce sujet se cache de nombreuses problématiques.

Une petite liste : la qualité de notre eau potable, la baignade dans le lac, la production d'énergie hydro-électrique, la mise en valeur touristique de nos rivières et de nos zones humides, la préservation de la bio-diversité faune/flore.

En un mot,

Prendre soin de notre patrimoine naturel sous l'éclairage de l'urgence climatique, en agissant sur la transformation du modèle agricole et en augmentant le couvert végétal de notre campagne et de notre ville.

Les pollutions diffuses (dont on ne peut identifier de source ponctuelle d'émission), et en premier lieu les pollutions agricoles, sont les principales causes de la dégradation des ressources en eau potable. En cause : l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse solubles dans l'eau.

La quantité de substances actives de pesticides a augmenté de 5 à 9 % par an depuis 2009. La France a de plus été condamnée en 2013 et en 2014 pour le non-respect de la directive «Nitrates» par l'Union européenne (1991), aux ambitions pourtant déjà insuffisantes.

Qu'en est-il de la situation à l'Isle Jourdain ?

L'Isle Jourdain est au cœur d'un territoire très agricole, soumis au régime d'une agriculture largement conventionnelle. De multiples molécules de pesticides se retrouvent ainsi dans les eaux de nos cours d'eau.

Les phénomènes de ruissellement des eaux de pluies, de lessivage des sols (d'autant plus importants que la majorité des terres agricoles sont à nu durant les saisons pluvieuses en automne et en hiver) entraînent jusqu'au fond de vallons et vallées les limons et particules mélangés aux intrants répandus dans les parcelles agricoles.

La Save n'y échappe donc pas. A une centaine de kilomètres du plateau de Lannemezan, La Save à l'Isle Jourdain est donc fort chargée... Et nous buvons son eau...

A l'Isle Jourdain, le choix d'une régie municipale des eaux a été fait il y a une trentaine d'années. Le pompage des eaux de la Save alimente donc l'ensemble de la commune et une partie de celle de Ségoufielle.

Cette eau est bien entendue traitée pour être rendue potable selon les normes en vigueur et contrôlée mensuellement par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont globalement bons mais il est clairement lisible que les différentes molécules de pesticides y sont non seulement présentes mais surtout que leurs taux se rapprochent très fréquemment des limites de seuils autorisés, en particulier sur les analyses effectuées après des phénomènes pluvieux importants.

Ces limites de seuil autorisées ont été baissées il y a environ 1 an par l'ARS, ce qui est fort salubre pour notre santé.

La municipalité de l'Isle Jourdain a reçu une alerte de l'ARS en mai 2017 l'informant que notre eau n'était pas conforme aux limites en pesticides (mais pouvait être consommée sans restriction d'usage).

La municipalité a donc engagé en 2019 des travaux de mise en conformité de sa station de traitement des eaux après pompage. Les fruits de ces interventions (coûteuses) seront visibles lors des analyses de l'ARS au printemps 2020.

Aujourd'hui donc, les pouvoirs publics adoptent principalement des approches palliatives (mélanges d'eaux pour atteindre les normes) et/ou curatives (traitement de dépollution/potabilisation de l'eau).

Il coûterait au final bien moins cher de prévenir plutôt que guérir, en assurant la transition agricole vers des productions sans engrais chimiques de synthèse avec une agriculture écologique et paysanne.(cf chapitre 2).

D'autre part, en France, la gestion de l'eau est un service public industriel et commercial, et non un service public administratif. Cela signifie que le service ne peut être payé que par l'usager : l'intégralité des dépenses faites pour le service doit être financée par la vente de l'eau. Or la tarification est un obstacle aux droits à l'eau et à l'assainissement.

En même temps qu'une progression constante des tarifs appliqués à l'eau, on constate une baisse des consommations domestiques des ménages, ce qui fragilise encore plus le modèle économique actuel de « l'eau paye l'eau » et renforce les inégalités.

Les écarts constatés entre les tarifs de l'eau se creusent sensiblement entre les zones urbaines et les zones rurales et aussi entre les usagers. Souvent les usagers économes en eau payent le m3 plus cher que les grands consommateur-trice-s peu soucieux des quantités utilisées et du tarif à payer. L'activité économique, industrielle, commerciale et agricole bénéficie de tarifs attractifs voire dégressifs et d'une exonération totale de ses dépenses en eau sur le plan fiscal.

Relier toutes les dimensions de l'EAU est un projet en lui-même. Nous proposons durant un an d'élaborer la création d'une « SCIC-Société Coopérative d'Intérêt Collective-des eaux de la Save ». Responsable de la qualité de l'eau comme de la bio-diversité des berges de la Save.

En articulation avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour/Garonne en cours, en partenariat avec les agriculteurs, les associations écologistes et tous les usagers, cette entité sera le point de départ d'une politique volontariste, à long terme de l'EAU.

Mise en place d'une « SCIC de l'EAU de la Save »

- Mise en place d'une Assemblée Citoyenne décisionnaire dont l'objet est de constituer
- une Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- Allocation par la Commune et/ou l'Intercommunalité d'un budget et moyens logistiques pour une Assemblée Citoyenne Fondatrice
- Définition avec les citoyens du règlement de cette assemblée citoyenne
- Formations et retours d'expériences similaires en France
- Recensement des diagnostics et analyses de la situation actuelle concernant toutes les dimensions de l'EAU
- Débats et décisions pour définir le périmètre de responsabilités de la SCIC et sur quel territoire
- Mise en place opérationnelle de la « SCIC de l'EAU de la Save » avec transfert progressif de compétences depuis la/les régies municipale.s et syndicats existants.
-

Propositions d'objectifs de cette SCIC

- Attention particulière du modèle agricole en cours qui impacte lourdement la qualité de l'eau.
- Mutation progressive de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture durable de préservation des sols (cf chapitre 2) avec le soutien des comités locaux de co-gestion publique de l'eau afin de faire disparaître les intrants polluants et résidus des eaux de surface et souterraines.
- Protection et valorisation des espaces agricoles, des zones humides (cf chapitre 2)
- Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun
- Vigilance et maîtrise de l'extension urbaine
- Périmètres de protection renforcée autour des zones de pompage et de captage en concertation avec les communes et les usager.e-s
- Garantir le droit à l'eau par la mise en oeuvre d'une tarification progressive et différenciée selon les usages, la gratuité des compteurs et des premiers mètres cubes,
- Mise en place d'une tarification spéciale à la hausse pour les exploitations agricoles et entreprises à grande consommation d'eau

- Faire un AUDIT complet de la situation actuelle dans toutes ses dimensions : pollution, canalisations fuyardes, potabilité, volumes prospectifs, volumes consommés par les usagers et les entreprises
- Etude pour renouvellement du patrimoine de production et de distribution de l'eau afin de réduire rapidement les fuites, le gaspillage et les pollutions
- Etudier les autres sources d'approvisionnement en eau potable : le syndicat des Eaux de la Barousse ?
- Articulation avec le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'EAU (SDAGE) : l'Agence de l'eau dite « agences de bassin » sera privilégiée pour mettre en oeuvre cette politique publique transversale et concertée en matière d'eau et d'intérêt écologique
- Etudier de nouveaux systèmes de traitement des eaux usées collectives et non-collectives avec en particulier la généralisation de la phyto-épuration
- Sensibilisation et projets pédagogiques autour de notre ressource en eau et de son interaction fondamentale avec toutes les composantes de l'environnement.

Mesure 2: mettre en place une exigence absolue pour la qualité, la sécurité et la souveraineté alimentaire, à court, moyen et long terme: pour une démocratie alimentaire et des cantines bio

La démocratie alimentaire désigne une volonté et une revendication des citoyen.ne.s à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à leur alimentation, en lien avec le modèle agricole qui la produit.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : conceptualisée et présentée pour la première fois en 1996 par la Via Campesina puis reprise dans la déclaration de Nyéléni en 2007, la souveraineté alimentaire désigne « Le droit des peuples à une alimentation [suffisante] saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples à définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires ».

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : c'est une situation qui garantit à tout moment à une population l'accès à une nourriture à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif. Elle doit être suffisante pour assurer une vie saine et active, en tenant compte des habitudes alimentaires.

Il faut donc un cadre qui permette à tous les acteurs de participer à l'intérêt collectif : une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

La SCIC: « La Société de l'Alimentation écologique, paysanne de la Gascogne Toulousaine » prendra en charge l'Intérêt Collectif en incitant tous les acteurs et partenaires à collaborer et atteindre ces objectifs.

Les fonds collectifs (inappropriables et réinvestis dans le projet), l'utilité sociale, et le multi partenariat font que ces structures sont particulièrement adaptées à une gestion démocratique pour l'intérêt général et éviter ainsi une délégation totale et absolue au secteur privé. Des exemples existent, nous nous en inspirerons.

Cette SCIC devra s'intégrer aux ambitions d'un Plan Alimentaire Territorial (P.A.T). Le PAT est issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (article 39). Il vise à réorganiser les circuits alimentaires pour favoriser un meilleur ancrage territorial à travers :

- une relocalisation de la production et de la distribution ;
- un accent mis sur la qualité des produits

Il doit permettre de répondre à un triple enjeu : social, environnemental et économique, en rapprochant les producteurs des consommateurs et en favorisant des productions issues de l'agriculture biologique ou paysanne. Plus de 150 PAT ont vu le jour en 5 ans, et il se pourrait bien que nous atteignons les 500 d'ici 2020.

Les objectifs pour l'Isle Jourdain et la communauté de communes :

- Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices (cf chapitre 2)
- Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne (cf chapitre 2)
- Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective (cantines scolaires, restauration de l'EHPAD et service de restauration à domicile, etc...)

Favoriser le bio, le local et l'agriculture paysanne et écologique pour les cantines maternelles et primaires :

- Favoriser les agricultures biologiques et locales dans la commande publique, outil de transition vers l'agriculture écologique
- Maximiser la part de produits de saison et locaux dans la restauration collective pour atteindre 100% de produits locaux et selon les conditions locales l'objectif de 50 à 100 % de bio. Selon le label ECOCERT «En cuisine» dédié aux cantines BIO où tout autre label équivalent (tel que celui de "Nature et progrès")
- Ouvrir des jardins potagers biologiques dans les écoles pour et par les élèves ; le fruit de ces plantations pourra être servi à la cantine
- Réorganiser la chaîne de restauration collective en vue de diminuer de 75 % le gaspillage alimentaire et faire disparaître le plastique non recyclable ainsi que la vaisselle en plastique réutilisable
- Faire du repas à la cantine un moment d'éducation à l'alimentation et de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Limiter l'impact écologique : mesures pour réduire le gaspillage dans les cantines : compostage des restes compostables
- Sensibiliser à cette problématique essentielle grâce à des projections ou des conférences débats
- Mettre en lien les réseaux de proximité existants
- Organiser des formations autour des politiques alimentaires et agricoles
- Favoriser des marchés de producteurs bio et locaux, avec un marché supplémentaire le mercredi soir exclusivement bio
- Accompagner, voir prendre en charge l'ouverture d'une épicerie de produits locaux et bio en centre ville,
- Organiser des visites de fermes
- Travailler l'organisation des circuits locaux
- Réfléchir à la mise en place d'une cuisine centrale municipale/intercommunale qui prendra le relais de l'actuelle délégation de la restauration au secteur privée et qui répondra ainsi à l'ensemble des objectifs visés.

Mesure 3: continuer la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale et s'assurer des meilleures performances de rejet d'eau de qualité dans le milieu naturel

Mesure 4: mettre en place et inciter à la récupération et la réutilisation des eaux pluviales des bâtiments communaux et des particuliers

Mesure 5: établir une vraie politique des Déchets, de la collecte au recyclage

- Favoriser la sortie du « tout-jetable » en organisant une démarche écologique et démocratique "zéro déchet" qui vise la diminution progressive de la part des déchets non recyclables (citoyens, bricoleurs du dimanche, associations, services de l'État et collectivités, ainsi que leurs agents).
- Adapter la tarification locale des déchets pour assurer un lien efficace entre les 2 collectivités et les ménages.
- Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune
- Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Généraliser la collecte et le compostage des biodéchets
- Mettre des composteurs en ville : accélérer le tri à la source des biodéchets, en donnant la priorité au compostage individuel, de quartier ou en plate-forme
- Promouvoir les ateliers de réparation, les zones de gratuité et soutenir le développement des ressourceries associatives et publiques
- Mettre en oeuvre un dispositif de soutien aux artisans réparateurs et structures de recyclage
- Promouvoir et mettre en place en collaboration avec les commerçants l'augmentation des produits en vrac et la diminution des produits d'emballage,
- Rendre obligatoire, avant toute déconstruction de bâtiment, un diagnostic sur la récupération et la valorisation des matériaux

Mesure 6 : réduire la consommation et doter en énergies renouvelables les équipements communaux....

Tout comme la santé, l'éducation ou l'eau potable, l'accès à l'énergie pour les besoins de première nécessité et indispensables à une vie digne doit être gratuit pour tous, sans condition de ressources. En outre, une tarification progressive doit permettre de pénaliser les mésusages et les gaspillages de l'énergie, dans un objectif global de réduction de la consommation

- Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et viser à moyen/long terme une alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public parce que l'énergie la moins polluante est celle que nous ne consommons pas
- Mettre en oeuvre une démarche « territoire à énergie positive » ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne : adopter un schéma communal ou intercommunal en vue de la réduction de la consommation énergétique par la rénovation thermique des locaux publics en renforçant les programmes de détection des passoires
- Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique
- Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de GES et font reculer la biodiversité
- Adopter un plan de développement des énergies renouvelables s'appuyant sur les associations citoyennes, les coopératives ou une régie publique proposant un tarif social de l'énergie
- Réorienter les contrats de fournitures d'énergies municipaux vers des sociétés coopératives et solidaires de type Enercoop, etc...

Mesure 7: Lutter contre la pollution lumineuse

- Travailler de concert avec les associations (LPD...) sur l'extinction et l'aménagement de l'éclairage municipal à certaines heures de la nuit
- Réduire et requalifier l'éclairage public : élaboration d'un plan global de mise en

lumière visant la réduction du temps d'éclairage nocturne et la mise en place de matériel d'éclairage économe et durable adapté à chaque espace

- Améliorer dans les équipements publics la qualité et la consommation de l'éclairage
- Inciter les professionnels à réduire hors temps d'activité l'éclairage de leurs locaux et leurs abords (ateliers, hangars, magasins, bureaux, etc...)

Mesure 9: interdire la signalétique publicitaire

- Interdire la publicité et les écrans publicitaires sur l'espace public

Mesure 10: gestion et entretien des espaces publics et équipements....

- Sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens) dans les crèches, écoles, équipements sportifs, maisons de retraite, bâtiments municipaux et intercommunaux et espaces publics
- Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches, écoles, équipements sportifs, maisons de retraite, bâtiments municipaux et intercommunaux
- Réaliser un audit puis un plan d'exposition aux bruits et aux ondes visant des mesures concrètes de réduction à atteindre à court et moyen terme sur l'espace public et à l'intérieur des bâtiments publics
- Favoriser l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces communaux
- Etablir une charte des matériaux, mobiliers urbains à décliner de manière cohérente et hiérarchisée sur l'ensemble des espaces, avec comme objectif la sobriété et l'économie.

Petit lexique des abréviations et des termes un peu singuliers...

- PLU(I) : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- SCOT : Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire
- PCAET : Plan Climat Air Énergie de Territoire
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- RIPISYLVE : végétation bordant les milieux aquatiques



d'Une l'Isle à l'Autre
<https://dunelislealautre.fr/>
<https://www.facebook.com/dunelislealautre>

